

REUNION DU 20 AVRIL 2026

Le 20 avril 2026, le Conseil Municipal de SAULCET s'est réuni à la salle de réunion de la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Freddy LABUSSIÈRE, Maire, et suite à la convocation du 10 avril 2026

Etaient présents : LABUSSIÈRE Freddy, MODE Jean-Paul, GOULERET Sandrine, DELAUNAY Jean-Louis Dominique, FAVARD Isabelle, CLUZEL Thomas, LANDOZ Irène, BOUTONNET Laurent, RAY François, FOUILLOUX Guillaume.

Mr PIEGAY Fabrice arrive à 19h08

Absents excusés : Mme JEAN Magali donne pouvoir à Mr BOUTONNET Laurent
Mme DREURE Maryline donne pouvoir à Mme GOULERET Sandrine
Mme CHERILLAT Augustine donne pouvoir à Mr LABUSSIÈRE Freddy
Mme KOLLER Carole

Absent(s) non excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme FAVARD Isabelle

Approbation du compte rendu de la séance du 9 avril 2026 à l'unanimité des membres présents

VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

1 – Budget assainissement – Approbation du compte financier unique 2025

OBJET : Budget annexe service assainissement - Approbation du compte financier unique 2025
Réf : 260420-15

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Mme LANDOZ Irène, élue présidente de séance en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Mr LABUSSIÈRE Freddy, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice :

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	47 698.54
		Réalisé :	47 698.54
		Reste à réaliser	0.00

Recettes	:	Prévu :	47 698.54
		Réalisé :	30 415.52
		Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	94 381.42
		Réalisé :	74 897.74
		Reste à réaliser :	0.00

Recettes	:	Prévu :	94 381.42
		Réalisé :	97 825.68
		Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 17 283.02
Fonctionnement :	22 927.94
Résultat global :	5 644.92

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- * donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte financier unique du service assainissement ;
- * constate aussi pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- * reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- * arrête les résultats tels que définis dans le compte financier unique du service assainissement.

2 - Budget assainissement – Affectation des résultats de l'exercice 2025

OBJET : Budget annexe service assainissement - Affectation des résultats de l'exercice 2025 Réf : 260420-16

Le **Conseil Municipal**, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, le 20 avril 2026

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	16 744.13
	- un excédent reporté de	6 183.81
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	22 927.94
	- un déficit d'investissement de :	17 283.02
	- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
	Soit un besoin de financement de :	17 283.02

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 voix abstention :

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	22 927.94
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	17 283.02
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	5 644.92
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	17 283.02

3- budget bar restaurant – approbation du compte financier unique 2025

OBJET : Budget annexe bar-restaurant - Approbation du compte financier unique 2025
Réf : 260420-17

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Mme LANDOZ Irène, élue présidente de séance en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe intitulé bar-restaurant dressé par Mr Freddy LABUSSIÈRE, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice :

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	0.00
		Réalisé :	0.00
		Reste à réaliser	0.00
Recettes	:	Prévu :	0.00
		Réalisé :	0.00
		Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	27 559.97
		Réalisé :	25 486.60
		Reste à réaliser :	0.00
Recettes	:	Prévu :	27 559.97
		Réalisé :	25 000.97
		Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0.00
Fonctionnement :	- 485.63
Résultat global :	- 485.63

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

* donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte financier unique du budget annexe « bar-restaurant » ;

* constate aussi pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

* reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

* arrête les résultats tels que définis dans le compte financier unique du budget annexe intitulé « Bar-Restaurant ».

4 – Budget bar restaurant – Affectation des résultats 2025

OBJET : Budget annexe bar-restaurant - Affectation des résultats de l'exercice 2025
Réf : 260420-18

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Freddy LABUSSIÈRE, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, le 20 avril 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	14 554.60
- un excédent reporté de :	14 068.97
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	485.63
- un déficit d'investissement de :	0.00
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de	0.00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DEFICIT	485.63
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	485.63

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0.00

5 – Budget principal commune – Approbation du compte financier unique 2025

OBJET : Budget principal commune - Approbation du compte financier unique 2025 Réf : 260420-19
--

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Mme LANDOZ Irène, élue présidente de séance en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Mr Freddy LABUSSIÈRE, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice :

Investissement

Dépenses	Prévu :	366 063.89
	Réalisé :	146 466.07
	Reste à réaliser	1 500.00
Recettes	Prévu :	366 063.89
	Réalisé :	324 071.61
	Reste à réaliser	21 663.33

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	496 161.83
	Réalisé :	527 604.05
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	496 161.83
	Réalisé :	527 604.05
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	177 605.54
Fonctionnement :	24 582.64
Résultat global :	202 188.18

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 voix abstention :

* donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte financier unique du budget commune ;

* constate aussi pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

* reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

* arrête les résultats tels que définis dans le compte financier unique du budget Commune.

6 – Budget principal commune – Affectation des résultats 2025

OBJET : Budget principal commune - Affectation des résultats de l'exercice 2025 Réf : 260420-20

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025, le 20 avril 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	25 928.44
- un déficit reporté de :	1 345.80
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	24 582.64
- un excédent d'investissement de :	177 605.54
- un excédent des restes à réaliser de	20 163.33
Soit un excédent de financement de :	197 768.87

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 voix abstention

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	24 582.64
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	24 582.64
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	177 605.54

VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT, BAR RESTAURANT ET COMMUNE 2026

7 - Budget annexe assainissement – Vote du budget primitif 2026

OBJET : Budget annexe Assainissement - Vote du Budget Primitif 2026
Réf : 260420-21

Le conseil municipal examine le B.P. 2026 du budget annexe Assainissement présenté par Monsieur le Maire,

Ces prévisions budgétaires s'équilibrent pour la section fonctionnement comme suit :

- en recettes et en dépenses **94 314.54 € pour la section fonctionnement**

Ces prévisions budgétaires s'équilibrent pour la section investissement comme suit :

- en recettes et en dépenses **66 052.71 € pour la section investissement**

Après en avoir délibéré et au vu des résultats du vote par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le budget primitif annexe « Assainissement » est approuvé par l'assemblée.

8 - Budget annexe bar restaurant – Vote du budget primitif 2026

OBJET : Budget annexe Bar Restaurant - Vote du Budget Primitif 2026
Réf : 260420-22

Le conseil municipal examine le B.P. 2026 du budget annexe Bar Restaurant présenté par Monsieur le Maire,

Ces prévisions budgétaires s'équilibrent pour la section fonctionnement comme suit :

- en recettes et en dépenses à **10 520.00 € pour la section fonctionnement**

Ces prévisions budgétaires s'équilibrent pour la section investissement comme suit :

- en recettes et en dépenses à **0 € pour la section investissement.**

Après en avoir délibéré et au vu des résultats du vote par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 voix abstention, le budget annexe « bar restaurant » est approuvé par l'assemblée.

9 – Budget commune – Vote du budget primitif 2026

OBJET : Budget Principal Commune - Vote du Budget Primitif 2025
Réf : 260420-23

Cette année, le budget sera voté uniquement par chapitre

Le conseil municipal examine le B.P. 2026 du budget principal Commune présenté par Monsieur le Maire,

Ces prévisions budgétaires s'équilibrent pour la section fonctionnement comme suit :

- en recettes et en dépenses à **505 129.89 €**

Ces prévisions budgétaires s'équilibrent pour la section investissement comme suit :

- en recettes à **228 480.74 € (dont 21 663.33 € de Reste à réaliser)**

- en dépenses à **228 480.74 € (dont 1 500.00 € de Reste à réaliser)**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- **approuve** la section de fonctionnement **pour les dépenses**

14 voix pour, 0 contre et 0 abstention

pour les recettes

14 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **approuve** la section d'investissement **pour les dépenses**

14 voix pour, 0 contre et 0 abstention

pour les recettes

14 voix pour, 0 contre et 0 abstention

10 - Attribution de subvention aux associations

OBJET : Budget Principal Commune- Attribution de subvention aux associations 2026
Réf : 260420-24

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le détail des subventions versées en 2025

Associations de la commune			Associations hors commune		
	2025	2026		2025	2026
Union Sportive Saulcet / Le Theil	300	300	Dél. Dép. Education Nat.	50	50
Fleur de l'Age	300	300			
Comité des fêtes	300	300	Croix Rouge	50	50
Saulcet Gym	300	300	Amicale des Pompiers	50	50
Société de chasse	300	300	Les Fins Palais	50	50
C.A.T.M.- A.P.G et Veuves	300	300	Donneurs de sang	50	50
Football Club Vétérans	50		Croqueurs de pommes	50	50
Tir aux Pigeons d'Argile du Val d'Allier	300	200	Comité cantonal du souvenir	50	50
Saulcet Patrimoines	300	300			
Amicale laïque		200			
TOTAL Commune	2 450	2 500		350	350

Monsieur le Maire soumet au vote l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2026,

Soit un total de 2 850 € de subventions à verser en 2026

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 voix abstention

Accepte l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2026.

11 – Vote des taux d'impositions 2026

OBJET : Budget Principal Commune - Vote des taux des impositions 2026
Réf : 260420-25

L'état 1259 a été transmis par le Trésorier Payeur Général et le Conseil Municipal met en évidence l'augmentation des bases d'imposition et, par conséquent, celle du produit à taux constants.

Par délibération du 4 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts :

Taxe Foncière – bâti (TFB) : 34.70 %

Taxe Foncière – non bâti (TFNB) : 31.50%

Taxe habitation sur résidence secondaire (THRS) : 11.67%

Monsieur le Maire soumet au vote le maintien des taux identiques à 2025

Taxe Foncière – bâti (TFB) : 34.70 %

Taxe Foncière – non bâti (TFNB) : 31.50%

Taxe habitation sur résidence secondaire (THRS) : 11.67%

Le conseil municipal valide à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention

VALIDE les taux des taxes pour l'année 2026

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

12 – Révision du montant du loyer logement et bar restaurant « Les 4 Saisons »

OBJET : Révision du montant du loyer du logement et du bar-restaurant « Les 4 Saisons »

Réf : 260420-26

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la situation de Monsieur TRINDADE et Madame BOUZIANE, locataires du logement et du bar-restaurant « Les 4 Saisons », et souligne l'importance de maintenir cette activité commerciale au sein de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le bail commercial et/ou d'habitation consenti à Monsieur TRINDADE et Madame BOUZIANE pour l'exploitation du bar-restaurant « Les 4 Saisons » ainsi que pour le logement attenant,

Vu le montant actuel du loyer fixé à 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC par mois,

Considérant l'importance de maintenir une activité commerciale de proximité au sein de la commune,

Considérant les difficultés rencontrées pour assurer la pérennité de ce commerce,

Considérant la volonté de la commune de soutenir cette activité essentielle à la vie locale,

Monsieur le Maire propose de fixer le nouveau montant du loyer mensuel à 750 € HT, soit 900 € TTC, à compter du mois de mai 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à 11 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention

DÉCIDE :

D'APPROUVER la diminution du loyer du logement et du bar-restaurant « Les 4 Saisons » ;

DE FIXER le montant du loyer mensuel à 750 € HT, soit 900 € TTC, à compter du mois de mai 2026 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

OBJET : Inspection académique – Modification des rythmes scolaires
des écoles publiques de l'Allier - Campagne 2 – Année scolaire 2026/2027

Réf. 260420-27

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 autorisant des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir des heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Vu le décret n°2020-632 du 25/05/2020 relatif à la prolongation des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire accordées sur le fondement de l'article D521-12 du code de l'éducation et arrivant à échéance au terme de l'année scolaire 2025-2026,

Considérant l'avis des enseignants, favorables à la semaine des 4 jours ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal valide à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention,

Emet un avis favorable à la prolongation des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des 4 jours avec durée hebdomadaire de la scolarité à l'école élémentaire fixée à 24H, comme suit :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h55-12h00

13h30-16h25

Questions diverses :

Suite à la première journée de désherbage du cimetière, une seconde journée est prévue le mercredi 23 avril 2026

La distribution du bulletin municipal pour l'année 2025 sera effectuée avant la fin de la semaine.

Le 29 avril prochain, une réunion est prévue avec Mme GRAND du SICTOM concernant les modifications du ramassage des poubelles jaunes et des déchets ménagers, ainsi que des informations sur la possibilité de compostage partagé pour les déchets alimentaires.

Il conviendra, lors de cette réunion, de demander les conditions de ramassage pour le restaurant.

L'association l'amicale laïque demande un endroit où elle pourrait ranger son matériel : accord du conseil, qui va s'occuper de trouver un local.

Une formation sera mise en place afin de travailler sur le site internet de la mairie et le mettre à jour de manière régulière, pour permettre une communication efficace : Mme GOULERET, M. FOUILLOUX et M. BOUTONNET seront formés.

La cave Laurent a demandé si l'agent communal pouvait raccorder les eaux pluviales, mais, au vu de la surface, cela ne peut pas être mis en place.

La table située dans la cour de l'école a été retirée durant les vacances, car elle ne répondait pas aux normes de sécurité pour les enfants.

Un rapport de septembre 2025 concernant l'aire de jeux de la commune a été retrouvé. Il a été constaté que les travaux préconisés dans ce rapport n'ont pas été réalisés.

Concernant la réhabilitation du logement au-dessus de la mairie, un premier devis a été établi pour le remplacement des groupes extérieurs et intérieurs, pour un montant de 13 000 € HT. Un second devis a été demandé et est en attente de réception.

Le devis pour le problème d'écoulement au cimetière a été reçu, pour un montant de 407 € TTC soit 370 € HT

Les devis pour les 2 chasses à Clapet ont été reçus pour un montant total de 7 140 € TTC soit 5 950 € HT

Les trousse de premiers secours de la cantine et des deux classes doivent être renouvelées.

Cantine : la question est posée de savoir s'il ne serait pas opportun de réinstaller un piano à gaz, en remplacement de l'équipement à induction actuel.

Les factures de Monsieur Martel, en charge du broyage des accotements des chemins communaux, ne sont pas établies dans les délais.

Levé de Séance : 21h00

